

## Informations sur sourat At-Tahrim

---

- **Nombre de versets** : 12
- **Type** : Madaniya
- **Traduction du nom** : L'interdiction
- **Ordre traditionnel** : 066
- **Ordre chronologique** : 107

## Description

---

At-Tahrim est une Sourate médinoise dont le nombre de versets est de 12. Selon l'ordre de la compilation du coran, elle a été révélée après sourate Al-Houjourat.

La Sourate indique que seul Allah-Exalté et Glorifié soit-il- détient le pouvoir de prescrire les limites du licite et de l'illicite. Rien n'a même pas été délégué au prophète d'Allah-paix et bénédictions sur lui-lui-même.

Ainsi la Sourate commence par un discours concernant le Noble Messenger, dont le respect envers lui a été inscrit par [Allah](#) lui-même, après que le prophète a rendu illégal pour lui, une chose qui lui avait été déclarée légale par Allah, pour faire plaisir à ses femmes. L'acte du prophète a été rectifié par Allah qui mentionna ce fait dans le livre Saint afin d'informer les fidèles de la manière correcte de leur témoigner du respect dû au prophète - paix et bénédictions sur lui-.

"Prophète ! Pourquoi, voulant complaire à tes épouses, t'interdis-tu ce que Allah te permet? Allah est infiniment Clément et Miséricordieux. Allah a pourtant institué pour vous un moyen de vous délier de certains de vos serments. Allah est votre Maître et il est l'Omniscient, le Sage. Le Prophète avait confié un secret à l'une de ses épouses, qui alla le divulguer auprès d'une autre.

Averti par Allah, le Prophète en fit la remarque à demi-mot à l'indiscrète qui, se sentant dévoilée, s'exclama : «Qui t'en a fait part?» – «C'est, répondit-il, l'Omniscient, le Parfait Connaisseur qui m'en a avisé. Si toutes deux vous vous repentez à Allah, c'est que vos cœurs se sont inclinés au bien, mais si, au contraire, vous vous liguez contre le Prophète, sachez qu'il a Allah pour protecteur, et pour soutiens Gabriel, l'élite des croyants, et les anges. se peut que son Seigneur lui donne en échange, s'il vous répudie, de meilleures épouses que vous, à la fois soumises à Allah, croyantes, obéissantes, repentantes, assidues à la [prière](#) et au jeûne, qu'elles aient été mariées auparavant ou qu'elles soient encore vierges.» "